



M. Dominique Bur
Préfet du Nord Pas de Calais

Bruxelles, 17 février 2014

Karima DELLI

Députée au
Parlement européen
Europe écologie - Les Verts

Karima Delli

Députée européenne d'Île de France
Europe Ecologie - Les Verts

Monsieur le Préfet,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation de Monsieur Patrick Kantsa.

Arrivé en France légalement il y a dix ans dans le cadre de ses études supérieures, il a été interpellé à Lille mercredi dernier en marge de la marche du collectif CSP59. Une marche qui, je vous le rappelle, se déroule sans incidents chaque semaine depuis maintenant plusieurs années.

Le motif donné lors de son arrestation n'a pas été retenu par la justice. Rappelons que la plainte accusant Patrick, ainsi qu'un autre membre du collectif, de dégradations lors d'une occupation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration de Lille n'a été déposée qu'une heure et demi après leur arrestation, et qu'elle a été classée sans suite. D'ailleurs, des vidéos (disponibles sur internet) montrent que le volet métallique censé être endommagé fonctionne toujours parfaitement. Ce motif était donc un prétexte pour arrêter et placer en rétention administrative, Monsieur Kantsa.

Tél: 0032 2 28 47362
Fax: 0032 2 28 49362

Bât. Altiero SPINELLI
08H340
Rue Wiertz, 60
B-1047 Bruxelles

Monsieur Kantsa vit depuis 10 ans en France et compte y poursuivre sa vie sociale et professionnelle.

Il est d'ailleurs très actif dans la vie associative, et donne de son temps, bénévolement pour les ateliers populaires d'urbanisme dans le quartier des Moulins.

karima.delli@europarl.europa.eu

www.karimadelli.eu

Karima DELLI

Députée au
Parlement européen
Europe écologie - Les Verts

Je me permets également de vous rappeler que Monsieur Kantsa fait partie des 44 sans-papiers ayant reçu un avis favorable à la régularisation, dans une liste publiée par vos services en juillet 2013.

Sa demande de libération a été rejetée ce matin, il est actuellement de nouveau au CRA, dans l'attente de son passage devant le juge des libertés.

Au regard de ces éléments, et vu l'urgence de la situation, je vous demande de bien vouloir réexaminer le cas de Patrick Kantsa avec bienveillance.

Vous remerciant par avance de l'attention donnée à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Karima Delli



Tél: 0032 2 28 47362
Fax: 0032 2 28 49362

Bât. Altiero SPINELLI
08H340
Rue Wiertz, 60
B-1047 Bruxelles

karima.delli@europarl.europa.eu

www.karimadelli.eu